



PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
Bureau des Elections et de la Citoyenneté

**ARRETE FIXANT LES LISTES DES CANDIDATURES  
AUX ELECTIONS COMPLEMENTAIRES AU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE LENS  
COLLEGE EMPLOYEURS-SECTIONS COMMERCE ET INDUSTRIE  
DU 26 OCTOBRE 2015**

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment son article R.39 ;

VU le code du travail et notamment ses articles D. 1441-85 à D. 1441-98 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 juin 2015 portant convocation des électeurs pour les élections complémentaires au sein du conseil des prud'hommes de Lens : collège employeurs – sections commerce et industrie - le 26 octobre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-10-135 du 24 juillet 2015 accordant délégation de signature ;

VU la circulaire DGT 2009-114 du 22 mai 2009 relative à l'organisation d'élections prud'homales complémentaires ;

VU les déclarations de candidature aux fonctions de membre du conseil de prud'hommes de LENS enregistrées à la préfecture ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er.** - La liste des candidatures aux fonctions de membre du conseil de prud'hommes de LENS pour le collège employeurs est arrêtée comme suit :

**SECTION COMMERCE : (1 poste à pourvoir)**

**LISTE : UNION POUR LES DROITS DES EMPLOYEURS-MEDEF-CGPME-UPA**

- M. Olivier PARQUET
- Mme Isabelle BLERIoT née KSIAZEK

**SECTION INDUSTRIE : (4 postes à pourvoir)**

**LISTE : UNION POUR LES DROITS DES EMPLOYEURS-MEDEF-CGPME-UPA**

- M. Xavier MOUTERDE
- M. Laurent LELEUX
- M. Jérôme LOBEL
- Mme Perinne LENGRAND
- M. Sébastien LEMAIRE
- Mme Marie-Christine LESUEUR
- M. Jean-Claude JEANSON
- M. Didier MUSTAR

ARTICLE 2. -La présente liste sera affichée à la préfecture du PAS-de-CALAIS, à la mairie de LENS et au secrétariat-greffe du conseil de prud'hommes de LENS.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS et M. le Président de la commission de propagande électorale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARRAS, le 18 septembre 2015  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

Marc DEL GRANDE